

**37. Question de Madame Leïla LAHSSAINI, conseillère communale, du 23 octobre 2022 -- Vraag van Mevrouw Leïla LAHSSAINI, gemeenteraadslid, van 23 oktober 2022.**

*Le chantier sis Capronnier*

Un projet de construction de parking souterrain est en préparation sur le chantier Capronnier, sur le site de l'ancienne école 14.

Dans ce cadre, pourriez-vous m'indiquer :

1. Si certaines places de parking seront réservées pour les riverains du quartier, notamment de l'Avenue Princesse Elisabeth ? Pourriez-vous m'indiquer le nombre de celles-ci ?
2. Quelles seraient les modalités de location/vente de ces places de parking ?
3. Pourriez-vous me fournir copie du contrat conclu entre la commune et la SPRL ION concernant ce parking souterrain ?

Réponse :

Nous vous rappelons que depuis le début c'est la volonté du Collège des Bourgmestre et Echevins de trouver des places de stationnement pour les riverains, en compensation de celles qui seront supprimées par le projet de la STIB de réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth. C'est d'ailleurs le Collège qui a pris l'initiative de nouer des contacts d'une part avec le promoteur ION, d'autre part avec la SNCB.

Le site Capronnier a reçu un permis d'urbanisme (PU) le 14/4/2021. Pour le réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth la STIB a aussi reçu un permis d'urbanisme le 27/05/2022. La mutualisation d'emplacements de stationnement sur le site Capronnier est reprise dans les deux permis.

Le **PU pour le site Capronnier** reprend et fait siennes les remarque de la commission de concertation, dont le point 46 formulé comme suit (p.8 et p. 12) :

**46. Considérant que le parking souterrain du commerce sera mutualisé et géré par un opérateur (BE Park), que la différence entre les places magasins et les places privées se fera via un contrôle d'accès (une barrière) qui donnera accès au deuxième sous-sol réservé uniquement aux habitants de l'immeuble;**

Considérant que le Fonctionnaire Délégué se rallie à la motivation reprise dans l'avis de la commission de concertation ; qu'il fait dès lors sienne cette motivation dans le cadre de la délivrance du présent permis ;

Vu l'avis du collège des Bourgmestre et échevins de Schaerbeek du **24/11/2020** ;

Considérant que le demandeur a notifié au fonctionnaire délégué, par recommandé reçu le **25/11/2020**, son intention de modifier d'initiative sa demande sur base des conditions l'avis de commission de concertation ;

Dans le **PU pour le réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth** est repris (p.15) :

Mutualisation des places de stationnement :

Considérant qu'afin de compenser les pertes de stationnement de l'avenue Princesse Elisabeth, une mutualisation de places de stationnement au niveau du quartier est prévu ;

Considérant qu'il s'agit des solutions suivantes :

- sur la partie sud, le promoteur ION s'engage à mutualiser sur le site Capronnier 27 places de parking (jour et nuit) auxquelles pourront s'ajouter 57 autres emplacements en soirée (27+57) ;
- sur la partie nord, la SNCB s'engage à mutualiser au niveau de son parking de la gare de Schaerbeek 20 emplacements de parking (jour et nuit) qui s'ajoutent aux 40 disponibles en soirée (20+40).

Concrètement, le promoteur ION s'engage à mutualiser 27 places jour et nuit + 57 places en soirée via l'opérateur BePark.